Compte-rendu du collectif de soutien à la famille Abdulhusain (7/11/2018)

Une réunion du collectif de soutien à la famille Abdulhusain, dont l'enfant aîné âgé de 6 ans est scolarisé à l'école Clos-Chassaing, s'est tenue mercredi 7 novembre à la bourse du travail de Périgueux. Une cinquantaine de personnes, des particuliers, des enseignants, des parents d'élèves, plusieurs associations et organisations politiques et syndicales, se sont retrouvées dans le but d'apporter de l'aide à cette famille menacée d'expulsion vers l'Irak à court terme.

Rappel de la situation de la famille :

La famille ABDULHUSAIN est irakienne, originaire de Bagdad. Le père, Hussam ABDLHUSAIN a 36 ans. Il est marié à Fatima ABBAS qui est âgé de 33 ans. Ils sont les parents de Mohamed, né le 20/02/2012 à Babel en Irak, et de Heien, né le 18/06/2017 en Norvège. Mme Abbas est enceinte de 7 mois. La grossesse ne se passe pas bien. Un obstétricien de l'hôpital de Périgueux a délivré un certificat médical l'attestant. La famille est logée pour l'instant, par le biais de l'ASD, à Périgueux. Le fils aîné, Mohamed, est scolarisé en classe de CP.

La famille ABDULHUSAIN a fui l'Irak en 2015 pour demander l'asile en Norvège. Demande refusée, ainsi que les trois recours qui suivront. Aucun autre pays de l'espace Schengen traversé lors du voyage de départ n'a pris ses responsabilités à leur passage.

La famille part alors pour la France dans le cadre de la procédure de Dublin. Ils arrivent à Paris en juin 2018, puis à Périgueux en août 2018. La préfecture les a informés, lundi 8 octobre, que la procédure n'aboutirait pas pour eux. Un rendez-vous en préfecture était programmé le 30 octobre, dans le but de délivrer à la famille des billets d'avion pour le retour en Norvège, avec pour prochaine destination probable l'Irak à très court terme.

Or, en Irak, les Abdulhusain sont menacés de mort par une partie de leur famille, car M. Abdulhusain, qui était commerçant, a refusé de prendre les armes pour rester avec sa femme et son fils. En outre, la situation à Bagdad, semble encore être trop violente et pas assez sûre pour cette famille avec bientôt trois enfants.

Me Trebbesses, avocat de Bordeaux désigné par l'ASD pour représenter la famille ABDULHUSAIN, a fait appel de la décision préfectorale auprès du tribunal administratif de Bordeaux. Le résultat de cet appel sera connu dans 6 mois. Mais entre-temps, la famille ne peut pas rester légalement sur le territoire et peut être, à tout instant, expulsée.

Les éléments les plus récents

Le rendez-vous prévu le 30 octobre en Préfecture pour la famille a été reporté sine die.

Le 31 octobre, des membres du collectifs de soutien ont été reçus par le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, Laurent Simplicien. Lors de cet entretien, il a été mis en avant par la préfecture qu'il ne faut pas opposer humanité et respects du droit ; pour le secrétaire général le suivi de l'accueil pour cette famille a été scrupuleux d'un point de vue humanitaire : accueillir les familles et leur assurer un logement pendant le déroulement de la procédure. Au regard de la situation sanitaire de Mme Abbas, la prise en charge de la mère de famille sera assurée par l'Etat français jusqu'à l'accouchement. C'est la raison pour laquelle la remise des billets d'avion pour la Norvège a été suspendue. La famille pourra donc rester en Dordogne jusqu'à l'arrivée du troisième enfant. M. Simplicien ajoute que la famille, de retour en Norvège, pourra reformuler une demande d'asile.

Ce que nous pouvons déduire de cette audience

L'appel en cours, porté par Me Trebesses, n'a pas d'effet suspensif. De ce fait, après l'accouchement de Mme Abbas, la procédure devrait reprendre son cours. La naissance du troisième enfant de la famille en

France n'a pas d'effet, pour l'instant, sur la situation. Or, en Irak, la famille court les dangers que l'on a cités. Nous disposons d'un document de l'office national de l'immigration norvégien qui précise qu'aucune aide ne pourra être apportée. Nous en déduisons que l'hypothèse d'une nouvelle demande d'asile en Norvège a très peu de chance d'aboutir. Eléments confirmés par deux avocats spécialistes.

Les membres du collectif s'entendent donc sur la nécessité de demander une nouvelle audience auprès de la préfecture de la Dordogne, afin de rencontrer cette fois la préfète, pour obtenir le droit d'asile pour la famille Abdulhusain. En effet, la préfète possède un pouvoir discrétionnaire en la matière.

Les associations et organisations syndicales présentes (Université populaire, RESF, FSU-SNUIPP24, CGT, Femmes solidaires et la LDH, peut-être d'autres excusés ce soir) se proposent de s'associer à cette demande d'audience. Si nous ne parvenons pas à l'obtenir, nous ferons sans doute appel aux soutiens politiques qui ont répondu à notre appel (Claude Bérit-Debat, sénateur, Philippe Chassaing le député de la 1^{re} circonscription, Delphine Labails, élue PS de Périgueux et Emeric Lavitola secrétaire fédéral du PS, Hélène Reys, La France Insoumise).

Le maintien de la famille dans son logement actuel, avec une aide financière pour subvenir aux besoins élémentaires, est primordial, ainsi que la possibilité pour Mohamed de poursuivre normalement sa scolarité et la perspective pour les parents d'accueillir ce nouvel enfant dans les meilleures conditions possibles.

Les solidarités à mettre en place rapidement pour aider la famille (et d'autres familles)

La volonté de la famille Abdulhusain d'élever ses enfants en France est manifeste. Le fils ainé est scolarisé de manière régulière et un troisième enfant verra le jour à Périgueux. Dans les semaines qui viennent, il serait bon de créer une solidarité au quotidien : il est évoqué la possibilité d'un parrainage républicain. Mohamed est très apprécié à l'école. Les familles des camarades de sa classe pourraient peut-être se lier d'amitié. Une chaîne de solidarité est en train de se mettre en place à l'école Clos-Chassaing afin de fournir une aide matérielle (vêtements, nourriture, soutien en général) et pourrait aussi être utile à d'autres familles.

Une mobilisation plus large peut réunir l'ensemble des écoles de Périgueux et de son agglomération, puisque d'autres situations de familles migrantes en difficulté sont connues. Les syndicats enseignants (SNUIPP24 et SE-Unsa24) se proposent de relayer les informations concernant la famille sur leur réseau et permettent au collectif de se réunir à la bourse du travail. Le collectif RESF transmet aussi largement les informations.

Une pétition en ligne est disponible sur le site change.org. Elle s'appelle : « Laissez Mohamed, 6 ans, vivre en paix à Périgueux avec sa famille ». Il serait souhaitable de continuer à faire signer le plus largement possible la pétition papier.

Le 23 novembre, une conférence sur le racisme et l'antisémitisme aura lieu à la préfecture de la Dordogne. Des membres du collectif pourraient peut-être s'y rendre pour échanger à cette occasion avec la préfète.

Enfin, il serait judicieux d'établir une liste de numéros de téléphones à utiliser comme une chaîne en cas d'urgence.

Une nouvelle réunion du collectif de soutien est programmée au mercredi 5 décembre, à 18 heures, à la bourse du travail.

M. Abdulhusain et son épouse Mme Abbas tiennent à remercier sincèrement toutes les personnes qui proposent leur aide. Ils sont profondément touchés par la solidarité qui se met en place autour d'eux.